

Pourquoi un mouvement local ?

Lors des mouvements de mutation nationaux, les agents des DISI sont nommés sur une résidence.
Le mouvement local permet de les affecter sur une structure s'il en existe plusieurs à la résidence.

Pour la DISI OUEST, le mouvement local ne peut concerner que Angers (ESI ou DISI) et Nantes (DISI ou ESI MARSAUDERIES ou ESI LOTZ-COSSE).

Les postes SIL sont affectés nationalement donc n'apparaissent pas dans le mouvement local.

A Angers, les postes PAU et Programmeurs sont tous à l'ESI donc le mouvement local ne les concernent pas.

Les agents ayant déposé une fiche de vœux sont donc les nouveaux arrivants et ceux désirant changer de structure.

Pourquoi des délais si restreints ?

Les mouvements nationaux sont sortis tardivement (le dernier le 2 juillet) et contenaient des erreurs. De nombreux postes vacants n'ont pas été attribués (2 programmeurs à Nantes), d'autres attribués à tort (2 B administratif à ESI Angers au lieu d'1).

Les agents n'ont eu qu'une semaine pour les C et 1 jour pour les B pour déposer leur fiche de vœux!!!!

Réponse de M Bellanger aux liminaires et aux questions

Après 10 mois d'expérience DISI, il constate que des impacts imprévus sont apparus (logistique, budget, RH, ACO...) et qu'il doit être réaliste et en tenir compte dans l'adéquation charges/postes. De plus, dans une période de restrictions budgétaires et de contrainte de suppressions d'emplois, il se doit de rationaliser au mieux les emplois et le budget. Cet exercice difficile permettra d'assurer la pérennité des 5 sites et de leurs missions. Il doit se montrer réaliste et pragmatique, d'autant que pour lui, les suppressions d'emplois vont continuer.

Certains emplois sont à forts enjeux pour l'ensemble du personnel de la DISI (RH) donc il met en adéquation le profil et l'expérience de certains agents avec l'emploi.

Il annonce que le poste ACO de DISI devient un poste à temps plein, le pôle « pilotage et maîtrise des risques » devient la priorité.

Refusant de subir les évolutions, il a décidé d'anticiper :

- en proposant à la DG un transfert de charges de l'ADO Nantes vers l'ADO ESI Angers où l'activité SCAN s'arrête en janvier 2013 (13 agents).
- en mettant en place le tuilage de 2 postes RH (DISI) avant l'arrivée au 1^{er} septembre de la 2^e vague de l'assistance. (52 agents)
- en préparant dès fin 2011 la fermeture de l'éditique de Lotz-Cossé (rencontres avec les agents, entretiens et bilans de compétences, souhaits de reclassement). Chaque agent a obtenu satisfaction sur son 1^{er} choix. Les 2 agents allant à la DRFIP de Nantes seront au mouvement complémentaire national.
- pour cibler l'organisation de la mise en place de ONP (office nationale de la paye) à l'ESI de Rennes, les entretiens et les bilans de compétences sont très avancés. Il ne reste que quelques agents A et A+ à recevoir.

Pour préparer l'avenir, une réunion sera organisée en septembre pour actualiser le TAGERFIP (tableau des emplois) qui deviendra la base du mouvement national 2013.

A l'issue de la CAPL,

les agents C ont tous obtenu leur 1^{er} choix, nous avons donc voté pour ce mouvement local.

A contrario, les agents B n'ayant pas tous obtenu satisfaction sur leur 1^{er} vœu , nous nous sommes abstenus.

M Bellanger précise qu'il n'y aura pas de bourse d'emplois et que l'affectation sur le poste relève de chaque chef d'ESI.

Solidaires Finances Publiques précise que tout agent désirant changer de poste au sein d'un ESI doit le faire savoir à son chef de service qui transmet au chef d'établissement.

Alors, n'hésitez pas !!!!

et

n'hésitez pas à prévenir vos CAPistes : Annick Landreau, Jocelyne Falour et Claudine Ruel

**liminaire Solidaires Finances Publique élus à la CAP Locale n° 3
- CAPL mouvement local 2012 des agents C -**

Monsieur le Président,

En préambule, nous vous informons que suite à notre Congrès d'Albi, le nom de notre syndicat est : Syndicat national Solidaires Finances Publiques (appellation courante : Solidaires Finances Publiques).

Solidaires Finances Publiques déclare solennellement qu'il s'opposera résolument à toutes nouvelles suppressions d'emplois à la DGFIP.

Nous revendiquons, au contraire, des créations d'emplois publics indispensables pour assurer à la DGFIP, comme au Ministère et dans l'ensemble de la Fonction Publique :

- le fonctionnement sur tout le territoire des services publics,
- l'accomplissement des missions publiques par des fonctionnaires.

Solidaires Finances Publiques fait de l'emploi une question essentielle. Pour tout à la fois mieux accueillir le public, gérer les impôts nationaux et locaux, administrer la dépense publique, conseiller les collectivités locales, lutter contre la fraude fiscale, prendre en compte les réclamations, recouvrer les recettes publiques, assurer les missions cadastrales et foncières, gérer le domaine public, des créations d'emplois sont indispensables au sein de la DGFIP.

Compte tenu de la gravité de la situation actuelle en termes d'effectifs, Solidaires Finances Publiques exige le recrutement immédiat des lauréats inscrits sur les listes complémentaires des concours C, B et A 2012.

Solidaires Finances Publiques dénonce les conséquences des suppressions d'emplois sur l'organisation des stages pratiques et sur l'accès des agents aux actions de formation d'adaptation à l'emploi.

La catégorie C subit de plein fouet la quasi intégralité des suppressions d'emplois à la DGFIP depuis de trop nombreuses années.

Solidaires Finances Publiques réaffirme les droits des agents en matière de temps partiel, qui ne peuvent être remis en cause pour des raisons de sous-effectif.

Solidaires Finances Publiques rappelle sa revendication d'affectation la plus fine possible, basée sur l'ancienneté administrative, soumise à vérification du respect des règles par la CAP compétente. Nous serons très vigilants sur les propositions formulées par l'administration sur ce sujet, surtout dans le contexte actuel où les règles d'affectations sont de plus en plus bafouées par les directions locales.

Nous dénoncerons fermement toute tentative locale d'attribuer, à la marge, les postes locaux en fonction de l'ancienneté administrative.

Nous souhaiterions également que l'administration communique officiellement les décisions de gestion qu'elle entend prendre à l'issue de la CAP locale.

Nous rappelons que pour notre syndicat, le rôle des élus dans cette CAP locale consiste à la fois à :

- vérifier la régularité du mouvement local au regard des règles d'affectation, vérifier la situation des effectifs sur chaque structure et résidence et s'assurer ainsi que les moyens de fonctionner sont bien donnés aux services
- s'assurer de l'application des garanties éventuelles
- présenter et défendre les dossiers des agents.

Localement, nous dénonçons le fait de ne pas avoir toutes les fiches de vœux auxquelles on pouvait s'attendre.

Nous vous demandons en conséquence M Le Président, une explication sur ce point.

Nous souhaitons également une explication sur l'état des vacances des postes ayant servi de base à l'élaboration du mouvement ainsi que des éclaircissements sur le TAGERFIP. De plus nous avons eu la situation des effectifs avant mouvement local, pourrions-nous disposer de celle après mouvement local ?

Déclaration liminaire des représentants des personnels de

Solidaires Finances Publiques élus à la CAP Locale n° 2
CAP Locales d'affectations 2012 des contrôleurs

Monsieur le Président,

En préambule, nous vous informons que suite à notre Congrès d'Albi, le nom de notre syndicat est : Syndicat national Solidaires Finances Publiques (appellation courante : Solidaires Finances Publiques).

Depuis une dizaine d'années, les gouvernements successifs ont appliqué une politique brutale de suppressions d'emplois dans la Fonction Publique (en particulier aux Finances Publiques). Pour Solidaires Finances Publiques, le bilan de ces vagues de suppressions d'emplois est désastreux.

Elles sont :

- néfastes en termes de conditions de travail et de qualité des missions,
- contreproductives en termes de politiques budgétaires,
- inefficaces en termes de réduction des déficits publics,
- néfastes sur le quotidien des agents des finances publiques

En outre, elles alimentent la déconsidération dont souffrent les agents des Finances Publiques.

Le Président de la République récemment élu, son gouvernement et sa majorité ont affirmé vouloir abandonner cette politique systématique de suppressions d'emplois. Pour autant, les déclarations du nouveau gouvernement laissent penser que, si des créations d'emplois dans certaines administrations (Education Nationale, Police) sont légitimes, elles seront effectuées à effectifs constants dans la Fonction Publique.

Dans un tel contexte, le risque est grand de voir la DGFIP apparaître, une nouvelle fois, comme un réservoir de suppressions d'emplois. Solidaires Finances Publiques déclare solennellement qu'il s'opposera résolument à toute nouvelle suppression d'emplois à la DGFIP.

Au contraire, nous revendiquons des créations d'emplois publics indispensables pour assurer sur tout le territoire, à la DGFIP (comme au Ministère et dans l'ensemble de la Fonction Publique), le fonctionnement des services publics et l'accomplissement des missions publiques par des fonctionnaires.

Solidaires Finances Publiques fait de l'emploi une question essentielle. Pour tout à la fois mieux accueillir le public, gérer les impôts, administrer la dépense publique, conseiller les collectivités locales, lutter contre la fraude fiscale, prendre en compte les réclamations, recouvrer les recettes publiques, assurer les missions cadastrales et foncières et gérer le domaine public, des créations d'emplois sont indispensables au sein de la DGFIP.

Compte tenu de la gravité de la situation actuelle en terme d'effectifs, Solidaires Finances Publiques exige le recrutement immédiat des lauréats inscrits sur les listes complémentaires des concours C, B et A 2012.

Cette pénurie d'agents au niveau national se décline au niveau local où les arrivées d'agents de catégorie B sont insuffisantes par rapport aux besoins dans les services.

Solidaires Finances Publiques dénonce les conséquences des suppressions d'emplois sur l'organisation des stages pratiques et sur l'accès des agents aux actions de formation d'adaptation à l'emploi.

Solidaires Finances Publiques réaffirme les droits des agents en matière de temps partiel, qui ne peuvent être remis en cause pour des raisons de sous-effectif.

Pour ce qui concerne plus particulièrement cette CAPL, Solidaires Finances Publiques rappelle sa revendication d'affectation la plus fine possible, basée sur l'ancienneté administrative et soumise à la vérification du respect des règles. Nous serons très vigilants sur les propositions formulées sur ce sujet, surtout dans le contexte actuel où les règles d'affectations sont de plus en plus bafouées par certaines directions locales.

Tous les postes doivent être attribués au niveau local en fonction de l'ancienneté administrative des agents !

Solidaires Finances Publiques réaffirme que l'attribution des postes doit se faire sur la base de la demande des agents, départagés entre eux par l'ancienneté administrative. Nous persistons à penser qu'un agent est bien plus efficace et plus à l'aise dans ses conditions de travail sur un poste qu'il a librement choisi. Enfin, pour accepter le fait de ne pas obtenir sa mutation, un agent doit en comprendre les raisons : seul un critère objectif tel que l'ancienneté répond à cette exigence.

Nous rappelons que pour notre syndicat, le rôle des élus dans cette CAP locale consiste à la fois à :

- vérifier la régularité du mouvement local au regard des règles d'affectation
- vérifier la situation des effectifs sur chaque structure et résidence
- s'assurer de l'application des garanties éventuelles
- présenter et défendre les dossiers des agents.

Nous estimons donc que, pour remplir correctement notre mandat, nous devons disposer de tous les éléments utiles à la confection du mouvement :

- situation des effectifs avant et après mouvement local
- TAGERFIP
- Communication du projet d'affectation dès la consultation
- état des vacances des postes ayant servi de base à l'élaboration du mouvement
- copie des fiches de vœux mentionnant l'ancienneté détenue par les agents au 31/12 de l'année N-1 (en aparté : ce qui est presque le cas)

Monsieur le Président, l'intérêt bien compris de l'administration, pour un bon fonctionnement des services, consiste à affecter sur les postes des agents qui en ont exprimé le souhait et selon des règles transparentes. C'est à ce prix que l'indépendance et la neutralité exigée des agents de l'Etat seront assurées. L'intérêt du service commande donc que les agents soient respectés et traités de manière objective et neutre.

Nous remercions nos collègues des bureaux RH de la disponibilité dont ils ont fait preuve à notre égard durant la consultation, malgré les difficiles conditions d'exercice de leur mission avec des moyens contraints.